

DEVELOPPEMENT URBAIN ET DURABLE - HABITAT FONCIER -

ACQUISITION DE LA MAISON D'ARRÊT SAINT-MICHEL

10-720

Mesdames. Messieurs.

La Maison d'Arrêt Saint-Michel constitue un élément majeur du Patrimoine historique et architectural toulousain.

Le projet de construction dressé par l'architecte toulousain Jacques Jean ESTIE, en 1855, relève de la typologie pennsylvanienne ou philadelphienne adoptée par le Ministère de l'Intérieur à partir de 1841. Pour des raisons financières, les travaux ne commencèrent qu'en 1862. Par manque de crédits, ils durèrent neuf ans et les premiers détenus furent accueillis à la fin de l'année 1871.

Construite en briques et pierre, sur un terrain de 19.400 m<sup>2</sup>, la Maison d'Arrêt Saint-Michel se compose :

- d'une entrée monumentale (Grande Rue Saint-Michel) qui évoque le château forteresse du Moyen Age et débouche sur une cour d'honneur, appelée cour carrée, entourée de constructions à usage administratif ;
- de cinq bâtiments principaux à usage pénitentiaire distribués en étoile autour d'un pavillon central (rotonde) qui formait le cœur fonctionnel de l'établissement ;
- de constructions annexes à usage divers (ateliers, locaux sociaux).

La Maison d'Arrêt Saint-Michel est, à plus d'un titre, un monument unique et exceptionnel. Modèle de fonctionnalisme, exemple rare à cette date d'architecture parlante, cet ensemble philadelphien constitue une œuvre particulièrement remarquable et originale.

Elle ne ressemble à aucune autre par son appareil de briques foraines et de galets, par sa cour de l'administration semblable à un cloître à arcades, par l'emploi de techniques alors inédites localement.

La Maison d'Arrêt Saint-Michel est également un lieu important de mémoire : Mémoire des hommes qui y ont vécu et souffert (André Malraux, y fut emprisonné), mémoire des hommes torturés et exécutés pendant la seconde guerre mondiale. La cour carrée est un témoignage du passé douloureux de ce site où ont été fusillés ou guillotins de grands résistants comme Marcel Langer.

C'est pourquoi, à la suite de la décision de transfert, à Seysses, de la Maison d'Arrêt Saint-Michel, la Ville de Toulouse a attiré, début 2002, l'attention de l'Etat sur le devenir de cet ensemble immobilier et fait connaître son souhait de l'acquérir pour y réaliser un équipement à vocation culturelle de niveau national.

En août 2002, le Secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers du Ministère de la Justice s'est engagé à accéder à la demande d'acquisition de la Ville de Toulouse et a saisi les Services Fiscaux en vue de l'évaluation du site par le Service des Domaines.

Dans son rapport d'évaluation du 24 septembre 2002, ce service fixe la valeur du bien à 750.000 €, déterminée dans l'hypothèse de la conservation du bâti historique dans le cadre d'une cession à la Ville de Toulouse.

En 2003, une mission de conception d'un projet culturel a été confiée, par la Ville, à Richard Edwards du Cabinet Atlante. Le projet étudié n'a pas été mis en œuvre, la Maison d'Arrêt Saint-

Michel étant, alors, encore occupée par le centre de semi-liberté qui était auparavant installé, à proximité, dans un bâtiment propriété de la Congrégation des Lazaristes, bâtiment touché par l'explosion A.Z.F.

La construction, par l'Etat, d'un nouveau Centre de semi-liberté sur le site de Muret-Seysse, initialement prévue pour être terminée fin 2006, n'étant toujours pas achevée au premier semestre 2008 et étant programmée pour mi-2009, nous avons, dès septembre 2008, interrogé la Garde des Sceaux, Rachida Dati, pour connaître la date à laquelle serait envisagée la vente de la Maison d'Arrêt Saint-Michel et le prix auquel pourrait intervenir cette vente.

Dans sa réponse du 5 mars 2009, la Garde des Sceaux indiquait que le futur centre de semi-liberté de Muret-Seysse devrait pouvoir être mis en service en octobre 2009 et que la Maison d'Arrêt Saint-Michel devrait être disponible en janvier 2010. Elle précisait qu'un programme de valorisation du patrimoine immobilier de la Justice étant en cours, elle communiquerait le montant estimé de la maison d'arrêt Saint-Michel lorsque le chiffre serait en sa possession.

A ce jour, cette promesse n'a pas eu de suite et l'Etat envisagerait, maintenant, de vendre, la Maison d'Arrêt Saint-Michel en oubliant l'engagement pris depuis 2002 et en faisant abstraction du caractère historique et architectural du site.

Il s'agirait, semble-t-il, pour l'Etat, dans un souci de valorisation maximale, de réaliser une estimation en prévoyant la démolition totale des bâtiments existants, laissant ainsi le champ libre à la spéculation immobilière.

Il me paraît essentiel que la Ville de Toulouse réaffirme son souhait d'acquérir ce site, élément majeur du Patrimoine Toulousain, au prix initialement fixé par le Service des Domaines, éventuellement actualisé, déterminé dans l'hypothèse de conservation du bâti historique.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de prendre la délibération suivante :

**Article Unique** – Le Conseil Municipal réaffirme l'intention de la Ville de Toulouse d'acquérir la Maison d'Arrêt Saint-Michel, cadastrée Toulouse Saint-Michel, section AC n° 222, pour une superficie de 19.400 m<sup>2</sup>, sur la base du prix fixé, en 2002, par le Service des Domaines, soit 750.000 €, éventuellement actualisé, tenant compte de la conservation du bâti historique ainsi que de la préservation de ce lieu et de la mémoire historique.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES  
POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,  
POUR LE MAIRE**

**L'Adjoint Délégué**

**Daniel BENYAHIA**